



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viandes

Question écrite n° 66701

Texte de la question

M. Jean-Marie Tetart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le manque de représentativité de l'échantillon choisi pour établir la cotation de Rungis de jambon, indice servant à l'établissement des prix nationaux dans les relations entre les professionnels du secteur. Alors qu'il s'échange en moyenne 500 000 jambons en France par semaine, la cotation officielle, reportée par l'organisme France-Agrimer, ne porte en effet que sur un volume de 18 000 pièces, soit 3 % du marché. Cette pratique, et le différentiel de prix entre le marché réel et les échanges opérés à Rungis, fait peser sur le marché de la viande de porc et sur la filière toute entière les soupçons d'une gestion opaque vis-à-vis du consommateur. Cette cotation présente d'ailleurs le risque de voir sa représentativité diminuer davantage dans les années qui viennent si les quantités découpées à Rungis devaient baisser, rumeurs qui reviennent au gré de l'actualité avec insistance. Cette faible représentativité est inédite dans les autres pièces de viande et paraît peu satisfaisante si l'on considère la libre négociation des produits et la défense des marges des éleveurs et de leurs abattoirs. Alors que la filière est régulièrement désignée comme l'une des plus en difficulté du secteur agroalimentaire, il apparaît aussi qu'elle est l'une des plus nécessaires à l'établissement de circuits courts de distribution et à la survie de modes de productions plus respectueux de l'environnement. Aussi, il souhaite savoir si le ministère de l'agriculture envisage une cotation nationale, reflet exact des prix pratiqués à la découpe dans leur ensemble et non plus seulement sur un segment de 3 % établi à Rungis, dont les conditions d'acheminement, de négociation ou de charges ne sauraient représenter l'ensemble de ce qui est pratiqué sur le territoire national.

Texte de la réponse

Le jambon sans mouille sert de base au jambon cuit fabriqué par les industries alimentaires. Cette pièce de découpe du porc représente une part importante de la valorisation de la carcasse. La cotation hebdomadaire du jambon sans mouille établie au marché d'intérêt national de Rungis constitue une référence de prix pour les industriels français. Cette référence est utilisée par les industriels de la transformation dans les négociations commerciales avec la grande distribution et intéresse, également, les abatteurs-découpeurs. Le Gouvernement travaille actuellement avec les acteurs de la filière porcine française sur des thématiques d'importance stratégique pour celle-ci, l'une de ces thématiques étant la gestion de la volatilité des prix des matières premières. La mise en place d'une cotation nationale des pièces de découpe de porc est l'une des actions que les professionnels de la filière sont susceptibles de mettre en oeuvre dans ce cadre avec l'appui des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Tétart](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66701

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8702

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 355